

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2023-004

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2023

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service

03-2023-01-06-00022 - DELEGATION DE SIGNATURE (2 pages)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier / Bureau du Cabinet

03-2023-01-09-00001 - Extrait de l'arrêté n°80/2023 du 09 janvier 2023
relatif au calendrier des journées de quêtes sur la voie publique pour
l'année 2023 (3 pages)

Page 6

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-01-06-00022

DELEGATION DE SIGNATURE

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, responsable du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de MOULINS,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme BEAUREZ Sophie, inspectrice des Finances Publiques, adjointe enregistrement du service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de MOULINS, à Mme IGIER Virginie, Inspectrice des Finances Publiques, adjointe publicité foncière du service de Publicité Foncière et de l'enregistrement de Moulins et à Mme LABIAULE Myriam, cheffe de contrôle du service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de MOULINS, en cas d'absence prolongée de ce dernier (plus de 15 jours), à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 50 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 50 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée, les actes relatifs à la publicité foncière et plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 15 000 € pour Mmes BEAUREZ Sophie et IGIER Virginie, agentes de catégorie A et dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

LABIAULE Myriam	BLAIN Philippe	GUIGNARD Corinne
BONNET Stéphanie		

Article 3

Le présent arrêté prend effet le 6 janvier 2023 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

A Moulins, le 6 janvier 2023

La comptable publique,
responsable de service de la publicité foncière et
de l'enregistrement,

Signé,

Catherine BEAUMONT

03_Préf_Préfecture de l Allier

03-2023-01-09-00001

Extrait de l'arrêté n°80/2023 du 09 janvier 2023
relatif au calendrier des journées de quêtes sur la
voie publique pour l'année 2023

**Extrait de l'arrêté n°80/2023 en date du 09 janvier 2023
 relatif au calendrier des journées de quêtes sur la voie publique pour l'année 2023**

Article 1er : Le calendrier des appels à la générosité publique à l'échelon national pour l'année 2023 est fixé ainsi qu'il suit :

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 2 janvier au dimanche 5 février avec quête le 4 février	Campagne de solidarité « L'école est un droit, les vacances aussi »	La Jeunesse au plein air
Vendredi 27 janvier au dimanche 29 janvier avec quête tous les jours	Journée mondiale des Lépreux « Bâtir un monde sans Lèpre »	Fondation Raoul Follereau
Vendredi 27 janvier au dimanche 29 janvier avec quête tous les jours	Journée mondiale des Lépreux	Oeuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte
Lundi 13 mars au dimanche 19 mars avec quête les 18 et 19 mars	Semaine nationale de lutte contre le cancer	Ligue Nationale Contre le cancer
Lundi 13 mars au dimanche 19 mars avec quête tous les jours	Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH)	APF FRANCE HANDICAP
Lundi 13 mars au dimanche 2 avril avec quête tous les jours	Sidaction multimédias 2023 et animations régionales	SIDACTION
Samedi 6 mai au dimanche 14 mai avec quête tous les jours	Collecte au profit des projets de recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées	Fondation pour la Recherche sur Alzheimer
Lundi 15 mai au dimanche 21 mai avec quête tous les jours	Semaine nationale du Refuge (journées nationales contre l'homophobie et la transphobie)	Le Refuge
Samedi 3 juin au dimanche 4 juin avec quête tous les jours	Semaine nationale de la famille (campagne en faveur de la mère et l'enfant)	Union Nationale des Associations Familiales UNAF

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 29 mai au dimanche 11 juin avec quête les 10 et 11 juin	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.)
Samedi 3 juin au samedi 10 juin avec quête tous les jours	Journées nationales contre la leucémie	Association Cent pour Sang la Vie
Samedi 3 juin au dimanche 11 juin avec quête tous les jours	Journées nationales de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française
Jeudi 1 ^{er} juin au vendredi 30 juin avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre la SLA du 21 juin	Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique
Samedi 10 juin au dimanche 18 juin avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre la faim	Terre Solidaire
Jeudi 13 juillet au mercredi 14 juillet avec quête tous les jours	Fête nationale	Fondation Maréchal de Lattre
Samedi 16 septembre au dimanche 24 septembre avec quête tous les jours	Campagne nationale de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer (21 septembre journée mondiale Alzheimer)	France Alzheimer
Samedi 30 septembre au dimanche 1 ^{er} octobre avec quête tous les jours	Journées nationales des aveugles et malvoyants	Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CFPSAA)
Samedi 7 octobre au dimanche 8 octobre avec quête tous les jours	Journées nationales des Oeuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte	Oeuvres Hospitalières de l'Ordre de Malte
Lundi 9 octobre au dimanche 15 octobre avec quête tous les jours	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I. (opérations brioches)	Union Nationale des Associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis U.N.A.P.E.I.

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Samedi 28 octobre au jeudi 2 novembre avec quête tous les jours	Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir Français
Samedi 18 novembre et dimanche 19 novembre avec quête tous les jours	Journées nationales du Secours Catholique	Le Secours Catholique
Dimanche 12 novembre au dimanche 19 novembre avec quête les 13 et 19 novembre	Campagne nationale de lutte contre les maladies respiratoires (Campagne nationale du Timbre)	Fondation du Souffle Comité National contre les Maladies Respiratoires (CNMR)
Lundi 20 novembre au dimanche 3 décembre avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre) et animations régionales	SIDACTION
Vendredi 8 décembre au dimanche 17 décembre avec quête tous les jours	Téléthon 2023	AFM – TELETHON (Association Française contre les Myopathies)
Samedi 9 décembre au dimanche 17 décembre avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre la faim	Terre Solidaire
Samedi 2 décembre au dimanche 24 décembre avec quête tous les jours	Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut

Article 2 : Seuls les œuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues.

Article 3 : Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1er ci-dessus. Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé à cet effet par le calendrier déterminé à l'article 1^{er} ci-dessus, lorsque ce jour est un dimanche.

Article 4 : Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée. Elle doit être visée par la préfecture de l'Allier.

Article 5 : Les organismes habilités à solliciter le public doivent souscrire les assurances nécessaires à la couverture pour toute la durée de la quête de l'ensemble des personnes chargées de procéder, sous leur égide, aux collectes sur la voie publique.

Article 6 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, la sous-préfète de l'arrondissement de Vichy, le sous-préfet de l'arrondissement de Montluçon, la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie de l'Allier, le directeur départemental de la sécurité publique et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,
Signé : Vincent VALLET